

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [11]

Artikel: Information professionnelle de l'ASF : trois professions nouvelles : conseillère en planning familial, conseillère conjugale, animatrice de cours d'éducation sexuelle

Autor: Bertaudon, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Information professionnelle de l'ASF

TROIS PROFESSIONS NOUVELLES :

Conseillère en planning familial, conseillère conjugale, animatrice de cours d'éducation sexuelle

Dans ces domaines, on ne travaille pas sans avoir suivi une formation. Celle-ci est actuellement organisée en vue des trois options : conseillère en planning familial, conseillère conjugale, animatrice de cours d'éducation sexuelle. Ces professions sont ouvertes aux candidats des deux sexes ; la première ne comporte actuellement que des femmes.

1. La conseillère en planning familial

Les premiers centres de planning familial en Suisse romande — centres informateurs et prescripteurs — datent des années soixante. A l'époque, si l'on excepte les médecins, le personnel qui y travaillait devait se former plus ou moins « sur le tas ». Par la suite, les collaboratrices ont souhaité acquérir une formation plus poussée, afin de pouvoir mieux répondre aux demandes de la clientèle, en constante évolution elle aussi. C'est ainsi qu'est née la profession de conseillère en planning familial. Le rôle de celle-ci est important, dans les centres, étant donné les problèmes sociaux et psychologiques que présentent souvent les consultants : problèmes de couple, conflits familiaux, difficultés sexuelles, grossesses conflictuelles, etc.

Chaque conseillère doit avoir une formation professionnelle préalable (assistante sociale, infirmière, sage-femme, etc.). Son travail (qui n'est d'ailleurs pas encore reconnu officiellement et protégé) se fera sous la responsabilité d'un médecin. Elle doit participer à une formation continue (séminaires, travail de groupe, supervision) étant donné que d'une part elle est constamment confrontée à des situations et des demandes nouvelles et d'autre part elle travaille souvent seule dans un centre isolé.

L'activité de la conseillère est variée et dépend de l'organisation du centre. En général, elle est rattachée à une équipe pluridisciplinaire (conseillers conjugaux, laborantines, secrétaires, médecins gynécologues et psychiatres, assistantes médicales et paramédicales, etc.). Il arrive aussi qu'elle travaille seule sous la responsabilité d'un médecin attaché à un hôpital.

Voici quelques aspects importants de son travail :

- Information et entretiens sur la contraception et la vie sexuelle (consultations individuelles, en couple, en groupe, selon les centres).
- Selon les cantons et les circonstances, éducation sexuelle dans les écoles.
- Permanence téléphonique, secrétariat.
- Organisation de conférences et de cours, animation de groupes de discussion.
- Contacts avec d'autres organismes médico-sociaux, pédagogiques ; information à l'extérieur (paroisses, associations diverses, lieux de travail, syndicats).

La formation pratique de la conseillère en planning familial a lieu à Lausanne, à la Maternité et au Centre médico-social de Pro Familia, à raison d'un jour par semaine. Elle fait suite à la « formation de base » (voir ci-dessous) ; sa durée dépend de la formation antérieure et de l'expérience professionnelle des candidates (une année en moyenne). Les candidates doivent travailler, sous supervision, dans tous les domaines du planning familial : entretiens individuels et en groupe, séminaires, colloques, vidéo, travaux de rédaction, etc. L'évaluation finale se fait en fin de formation ; une attestation est délivrée par la Maternité de Lausanne.

2. La conseillère conjugale

Elle répond, par une aide psychologique, aux demandes individuelles ou de couples (mariés ou non), souffrant de difficultés dans leur vie commune. La formation dure 3-4 ans : 1 an de formation de base (voir ci-dessous), 2-3 ans de formation pratique dans un office de consultation conjugale, sous supervision avec un travail de fin de stage. Une formation préalable en psychologie est souhaitée. La formation est plus complète que celle de la conseillère en planning familial et la rémunération est généralement plus élevée. Le travail de la conseillère conjugale est spécifique et ne doit pas être confondu avec celui du médecin, du psychiatre ou du sexologue.

3. L'animatrice de cours d'éducation sexuelle

Elle anime des cours et des discussions destinés à ceux qui désirent parler de sexualité (au sens le plus large du mot) : enfants, adolescents,

adultes (parents, éducateurs, enseignants), à raison d'une ou de plusieurs rencontres. Chez les jeunes, il s'agit non seulement de compléter l'effort des parents dans ce domaine mais de développer un esprit de compréhension et l'esprit critique, d'analyser avec eux l'importance de l'amour à tout âge.

La formation pratique, qui suit la « formation de base » (voir ci-dessous) se fait en cours d'emploi — avec des animateurs déjà expérimentés — et dans le cadre d'une formation continue très développée (séminaires, groupes de travail, jeux de rôle, vidéo, etc.). Sa durée est variable, selon l'expérience et la disponibilité des candidats.

4. La formation de base

En 1973, un groupe de travail du centre médico-social de Pro Familia a élaboré un programme de formation de base commun pour les trois orientations offertes (conseillère conjugale, conseillère en planning familial, animatrice de cours d'éducation sexuelle). Ce centre de formation est unique en Suisse. Le programme dure deux ans, l'effectif est en moyenne de 15 personnes.

Critères d'admission et de sélection lors des trois entretiens de candidature et du cours de formation de base :

- 1) formation préalable pédagogique, paramédicale, sociale, universitaire ; activité professionnelle dans le domaine de la santé ; expérience auprès de groupes de jeunes ou d'adultes ;
- 2) une recommandation d'un office ou d'un service qui engagera la candidate après sa formation ;
- 3) bonne connaissance de soi-même en tant qu'homme ou femme, conjoint ou parent ; acceptation du travail en équipe, du contrôle permanent des autres sur son travail, remise en question de soi constante ; acceptation en profondeur des différences ; acceptation de sa propre transformation par l'influence du travail et de l'expérience.

La formation de base est donnée en cours d'emploi à raison d'une journée hebdomadaire d'octobre à juin plus un ou deux week-end. Elle comprend un enseignement théorique et des travaux de groupe et totalise environ 200 heures.

Le contenu du cours est autogéré par les participants sur une base donnée : il peut donc varier selon le pourcentage de spécialistes de l'une ou l'autre des orientations.

L'enseignement théorique est donné en principe le matin par des intervenants extérieurs, des collaborateurs de Pro Familia et certains participants. Le programme comprend des cours d'anatomie, de psychologie, génétique, psychopathologie, sociologie, droit, contraception, développement affectif de l'enfant et de l'adolescent ; technique d'entretien, niveaux du dialogue, ainsi que de présentation des trois options (planning proprement dit, conseil conjugal, éducation sexuelle). Les cours théoriques ne sont pas envisagés comme un moyen de dispenser des connaissances complètes, mais comme celui de sensibiliser les participants pour les inciter à compléter leurs connaissances par eux-mêmes et à se préparer à leurs responsabilités professionnelles.

Le travail de groupe permet de prolonger les travaux du matin. Les participants y présentent des ouvrages, des cas à étudier, des situations à évaluer ; ils expérimentent la dynamique de groupe et la remise en question personnelle. Une partie des week-end est consacrée à l'expression corporelle.

La finance de cours peut être réglée par tranches.

5. Conditions de travail

Il s'agit par là-même du travail du temps de postes à temps partiel, rétribués à l'heure selon des tarifs cantonaux très variables. Les possibilités de placement sont restreintes pour différentes raisons politiques, sociales et économiques. Les budgets sont serrés et ne permettent guère l'engagement de personnel supplémentaire même lorsque la demande est supérieure aux possibilités des collaboratrices. En outre, il ne faut pas celer qu'il existe des conflits de compétences avec le corps médical et des conflits d'idéologie dans certains cantons.

La situation est donc paradoxale, puisque pour créer de nouveaux centres il faut du personnel qualifié, mais que pour acquérir une formation il faut avoir un poste ou un poste en vue pour la fin de la formation. En outre, les places de stages sont limitées. La profession ne convient donc guère pour l'instant aux candidates célibataires qui doivent, pour pouvoir en vivre, occuper un poste à plein temps. Le travail à 100 % est d'ailleurs déconseillé car il demande un investissement personnel marqué pour rester à l'écoute des demandes, ainsi qu'une grande disponibilité.

H. Bertaillon

Association professionnelle : Fédération romande des services de consultation conjugale, fondée en 1974.

Sources : documentation du CMSPF (juin 1978) ; travail d'enquête effectué en 1977 par Danielle Masuy, Genève.